

1969.

AFFAIRE N° 1. - Compte administratif des Cantines Scolaires - Exercice

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif des Cantines Scolaires pour l'exercice 1969.

Ce Compte administratif s'élève :

- en DEPENSES ORDINAIRES à	178 526 126 Frs
- en RECETTES ORDINAIRES à	155 608 684 Frs
Il présente un excédent de dépenses de	<u>22 917 442 Frs</u>

Cet excédent de dépenses est cependant couvert par l'excédent de recettes de l'année 1968 qui était de 30 055 414 Francs.

Le compte administratif de l'exercice 1969 fait ressortir un excédent de recettes de 8 352 537 francs qui sera repris au Budget Supplémentaire de l'exercice 1970.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je pense qu'à cette occasion nous pouvons féliciter Monsieur DIJOUX, Monsieur MALET, et tout le Service des Cantines Scolaires pour le travail qu'ils ont fourni.

(Applaudissements).

Affirmative
Saint-Jeiri, le 26 août 1970
Don de l'Etat
le Secrétaire Général
Signé: Sh. Keller